



Date emission avis erronée

Par keitaro2k9

Bonjour a tous, j'ai reçu un e-mail aujourd'hui 3 octobre m'informant que j'avais reçu une contravention, après acceptation de le recevoir en ligne j'ai constaté que la date d'émission de l'avis est daté au 06 octobre, soit dans 3 jours, est-ce que ce genre d'erreur est contestable ? comment payer et reconnaître une contravention que je ne suis pas censé avoir reçu....

Je précise qu'il s'agissait d'un radar fixe avec amende et perte de 2 points (excès de 25 km/h), une zone d'1 km a 50, avant et après 70, l'attrape c*****

Merci d'avance pour vos réponses

Par Charles94

Bonjour,

Si c'est un radar automatique, la première chose à faire, c'est de demander la photo du véhicule en défaut.

Par janus2

Bonjour,

Étrange que vous receviez l'avis de contravention par mail pour un radar automatique !

Les seuls cas où vous pouvez recevoir l'avis par mail c'est lorsque vous êtes intercepté par les forces de l'ordre et que vous leur signalez que vous êtes d'accord pour recevoir l'avis par mail.

Dans le doute, vous pouvez attendre l'avis papier qui vous parviendra si vous ne réagissez pas à l'avis par mail. Du moins s'il s'agit d'un véritable avis et non d'une tentative de phishing...

Par keitaro2k9

Bonjour, merci pour vos réponses, il ne s'agit pas de phishing, j'ai vérifié, tout est cohérent, infos sur l'avis, adresse expéditeur etc...

A priori lorsque notre email est enregistré sur le site des immatriculations ils peuvent nous adresse les avis par email, si refus c'est par courrier, si acceptation on ne reçoit plus de courrier.

Je les ai appelés ils me disent que je ne pourrais contester ou payer qu'a partir du 7 octobre, mais du coup ce sera au delà de la date de l'avis...

Ce que je ne sais pas c'est si contester pour une date d'avis postérieure a la date de réception de l'email est recevable...surtout que je devrais consigner 135 euros au lieu des 90 a payer dans les 15 jours...

Par lavigie

Bonjour

je peux vérifier si votre avis par mail est authentique en me communiquant le numéro de PV .

Par keitaro2k9

Suite de mon avis de contravention, j'ai reçu aujourd'hui les photos du radar, mon véhicule est bien identifié mais par l'arrière, donc le conducteur n'est pas identifiable, est-ce que ça vaut la peine de contester ? si oui auriez vous une idée ou un site qui explique comment formuler la demande ?

Je n'ai spécialement envie de recevoir une contravention pour non divulgation du conducteur, ou d'être convoqué en gendarmerie ou tribunal juste pour un pv, mais si c'est sans risque particulier...

Merci encore pour votre aide :)

Par lavigie

Lu le retour après 20 jours sans réponse de mon offre d'aide .

je connais parfaitement la procédure de cette banale contravention et vous nous ferez pas croire que vous voulez contester pour ne pas perdre 2 points.

C'est surtout moi qui perdrait du temps a expliquer la méthode et l'issue possible , je passe donc mon tour a un volontaire .

Par keitaro2k9

Bonjour, je ne vous ai pas répondu parce que j'avais précisé dans les messages précédents que je savais qu'il s'agissait d'un pv authentique, c'est aussi simple que ça, quant a votre astuce si vous ne la partagez pas je n'en mourrai pas Pour finir oui j'étais prêt a contester pour les deux points, pour le principe plus que pour les points, mais pour le reste je me débrouillerais.

Merci quand même, bonne journée et peace